

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 30 mai 2024 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Thierry SAGUEZ, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Annie DA COSTA, Philippe BERNARD, Sandrine LETIERCE, Rose-Marie LESCOT

Absents : Frédéric NARDELLO (pouvoir à Claude DEFLESSELLE), Cédric BELLEGUEULLE

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

### CHANGEMENT DE NOM FDE80

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

### VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de vidéo protection étudiée par le FDE 80 concernant la rue Manon Lescaut.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6 232€ TTC.

Il sera établi entre la FDE80 et la commune une convention pour la maîtrise de l'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la fédération (20% du coût hors taxes des travaux, TVA et la maîtrise d'œuvre)	2 306€
Contribution de la commune	3 926€
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 232€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE80
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune à 3 926€

### STATUTS CCTNP

Les statuts simplifiés de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ont été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2018 puis actée par arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2018,

Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Ainsi, lors de sa séance du 11 avril dernier, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

Il convient donc de regrouper ce qui relevait de la dénomination de « compétences optionnelles » avec celles des compétences « facultatives » sous l'item unique de « compétences facultatives ».

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide d'approuver les modifications des statuts de la CCTNP énumérées

## DIVERS DEVIS

Monsieur le Maire présente plusieurs devis au conseil municipal :

Mise en place d'un limiteur de bruit dans la salle socioculturelle proposé par l'entreprise Maquigny électricité au prix de 4 935.67€ TTC

Opération dépigeonnage au sein de l'église proposé par l'entreprise DOVEBUSTERS au montant de 3 600€ TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte les devis proposés et demande à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches.

## INFORMATIONS DIVERSES

Panneaux photovoltaïques : Monsieur le Maire informe qu'il est possible de faire une étude pour le bâtiment communal afin d'y installer des panneaux solaires. Le conseil donne son accord pour lancer l'étude avec Territoire d'énergie

Parcelle à vendre : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de décider d'un prix pour vendre le terrain rue Bazile Darquet. Après discussion, le conseil municipal propose de vendre la parcelle 110 000€.

Agent recenseur : Monsieur le Maire explique aux conseillers que l'on a perçu la subvention concernant le recensement de la population. A ce titre, comme indiqué dans l'arrêté, la rémunération de l'agent recenseur est fixé, par le conseil municipal. Le conseil décide d'attribuer 300€.

Programme trottoirs : Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs avis sur les aménagements rue soleil levant et rue Bazile Darquet. Après échanges, compte tenu de l'installation de trottoirs sur la gauche de la rue soleil levant pour se poursuivre sur la droite avec installation de bordure, un passage piéton sera matérialisé au niveau de la maison de la famille BEDE. Il est proposé d'installer un panneau lumineux avertissant ce passage piétons. Concernant la rue Bazile Darquet, Monsieur le Maire est chargé de rendre visite à l'administré pour définir la qualité des matériaux en matière de revêtement.

PLUi : Quelques modifications concernant la commune, demandées par les services de l'Etat, ont été apportées au PLUi Bocage-Hallue. Il s'agissait de transformer des fonds de parcelle en zonage « jardin ». Ces modifications sont validées par l'assemblée générale de la CC Territoire Nord Picardie, et de ce fait, approuver par la DDTM.

Bâtiment communal : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démolition de bâtiment, un permis de construire a été déposé pour le remplacer. Ce bâtiment neuf sera installé à l'emplacement de l'ancien avec un accès extérieur donnant rue d'engoulevent.

Une clôture sera installée afin de séparer la propriété de la commune avec celle de la famille LEROY.

Noël : Rose Marie LESCOT présente un devis de l'association « les savants fous ». Le conseil municipal donne son accord et souhaite que la prestation se fasse le dimanche 15 décembre à 15h. Le montant du spectacle d'élève à 759.50€.

Cinéma en balade : Rose Marie LESCOT nous informe qu'une demande est effectuée auprès de l'organisation.

Opération fioul, pellets : Florent PECQUERY souhaite renouveler l'opération énergie auprès des habitants de Coisy. Un tract sera distribué prochainement.

La séance s'est clôturée à 20h30.

Annie DA COSTA

